

ESE 3 – Passage, redoublement et saut de classe

En maternelle :

Le **conseil des maîtres** se réunit au moins 1 fois par trimestre. Il est composé du directeur, des PE de l'école concernée, des PE remplaçants éventuellement et du RASED. A la fin de l'année, ce conseil propose soit un **passage en classe supérieur, soit un saut de classe** (rare) si l'enfant fait preuve de grandes facilités dans les apprentissages. En maternelle, le redoublement est impossible.

La proposition du conseil est adressée aux **parents** avec la **synthèse des acquis scolaires** (ce que l'enfant sait faire, ses points forts et les besoins à prendre en compte), notamment pour le passage en CP. Les parents ont **15 jours calendaires** (y compris week-end et jours fériés) pour donner leur réponse au conseil des maîtres, qui note la réponse et prend à son tour une décision. Sans réponse après ce délai de 15 jours, la proposition est considérée comme acceptée.

Si les parents de l'élève sont en **désaccord** avec la décision du conseil, ils peuvent **faire appel** (refusent). Ils déposent un **recours** par l'intermédiaire du directeur de l'école, devant une **commission départementale d'appel**, qui est présidée par le DASEN (et comprend des IEN-CCPD / directeurs d'école / PE / parents d'élève / et au moins 1 psychologue scolaire ou 1 médecin de l'EN ou 1 principal de collège ou 1 professeur du second degré enseignant au collège). Le conseil peut décider du passage de l'enfant dans la classe supérieur ou du saut de classe. Si le désaccord persiste, la famille peut faire appel aux **médiateurs** de l'EN qui examinent et cherchent des solutions.

En élémentaire :

C'est comme en maternelle, le saut de classe reste possible, mais on ajoute la possibilité de **redoublement** (qui est exceptionnel !).

Redoublement : fait de ne pas intégrer le niveau de classe supérieur à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

Lois récentes :

- **Décret de novembre 2014** : a modifié le Code de L'éducation et avait changé le redoublement (devenu un maintien dans le cycle : on préconisait le redoublement en dernière année de cycle). Il était proposé dans 2 cas de figure : soit une interruption de scolarité longue, soit le choix d'une famille de s'opposer à la décision d'orientation en fin de 3^{ème} ou en 2^{nde}. Valable entre 2014 et 2018.
- **Depuis le 22 février 2018** : redoublement peut être proposé par le Conseil des Maîtres dans le cas où un accompagnement pédagogique n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève. Cette proposition vient après discussion avec les parents et sur avis de l'IEN. Un **dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique** doit être prévu (ex : PPRE).

Le Conseil des maîtres ne peut prononcer **qu'UN seul saut de classe** durant la scolarité de l'élève en primaire (= maternelle + élémentaire). Exceptionnellement, il peut y en avoir un 2^{ème} après avis de l'IEN.

Le Conseil des maîtres ne peut prononcer **qu'UN seul redoublement** durant toute la scolarité **primaire** d'un élève (entre CP et CM2) et aucun redoublement en maternelle. Au collège et au lycée, un redoublement peut être décidé par le chef d'établissement. Un seul redoublement peut être décidé durant la scolarité d'un élève avant la fin de la classe de 3^{ème}, MAIS une 2^{ème} décision de redoublement peut être prononcée (= on suggère, on dit que ça ne va pas, même s'il n'y a pas de redoublement) avant la fin de la classe de 3^{ème}.

Pourquoi redoubler ?

- Résultats scolaires trop faibles,
- Elève immature par rapport au niveau de classe,
- Parents le demandent : cela peut mener à une réorientation dès la fin de la scolarité obligatoire.

Pourquoi ne plus redoubler ?

- Effet nul sur les performances à long terme : peut stigmatiser l'élève et faire baisser son estime de soi,
- Redoublement très lié aux catégories sociales des familles,
- Facteur de décrochage,
- Coût très élevé pour l'Etat.

Comment éviter le redoublement ?

- Une différenciation pour prévenir les difficultés,
- Entraide, groupes hétérogènes, groupes de besoin, ateliers,
- Une individualisation,
- Stages de remise à niveau : aide personnalisée,
- Accompagnement éducatif (PPRE / RASED),
- Ce qui se fait dans d'autres pays : Rattrapages de fin d'année / écoles d'été / promotion conditionnelle (passage en classe supérieure mais rattrapage à faire dans certaines matières) / classes looping (enseignants suivent la même classe au fil des ans) / classe multi-âge (élèves prennent pour modèles d'autres élèves, pour les tirer vers le haut).